

PRELEVEMENTS ET ANALYSES DANS L'ENVIRONNEMENT

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

PRESENTATION

La Commission Locale d'Information de Cadarache souhaite faire réaliser des mesures de la radioactivité dans les eaux des sources et résurgences dans le vallon du ruisseau l'Abéou, sur la commune de Saint-Paul-lez-Durance (13115), afin de vérifier l'absence de marquage radioactif.

Ces sources et résurgences sont alimentées selon les connaissances actuelles – pour partie par la nappe phréatique qui s'étend également sous le centre CEA de Cadarache,

OBJET DE LA CONSULTATION

La consultation porte sur deux lots.

Il est possible de répondre pour un seul lot ou pour les deux lots. En cas de réponse sur les deux lots, une proposition globale peut, en outre, être faite.

Lot 1

Le lot 1 comprend une prestation d'identification des points de prélèvements.

Il s'agit d'identifier et de géo-localiser les résurgences et sources permanentes et temporaires du fond du vallon du l'Abéou et sur le flanc nord-est du dit vallon (jusqu'à la bifurcation D11 et D11A) ceci en sus de celles déjà identifiées et qui sont fournies plus loin.

Chaque source ou résurgence repérée donnera lieu à un déplacement sur les lieux accompagné de représentants de la CLI, de photographies du point de prélèvement envisagé et de son environnement immédiat, d'un géo-référencement par GPS et d'une note sur le caractère temporaire du régime de la source selon les connaissances qui pourront en être obtenues.

Les opérations de repérage sur le terrain devront impérativement être réalisées en présence de représentants de la CLI. Le prestataire a donc l'obligation de transmettre son programme de repérage et de géo-référencement au moins 15 jours à l'avance aux représentants mandatés pour l'accompagner.

En cas d'impossibilité de réaliser ces opérations, quelle qu'en soit la cause, le prestataire devra en informer immédiatement la CLI.

Le prestataire devra rendre compte des opérations de repérages dans un rapport final communiqué à la CLI dans les 30 jours qui suivront les repérages.

Lot 2

Le lot 2 comprend deux prestations :

1. prestation de prélèvement

Prélèvement d'eau sur les points de prélèvement identifiés dans le vallon de l'Abéou sur deux périodes :

- Période de basses eaux de la nappe phréatique (décembre)
- Période de hautes eaux (juin)

Les points déjà identifiés sont les suivants :

Indice de prélèvement	Appellations locales	Localisations Lat/Long WGS84 degrés décimaux
0	Captage Saint Paul	N 43.676527 E 5.721611
1	Les Laurons 1	N 43.676278 E 5.727639
2	Les Tuyaux	N 43.674556 E 5.731778
3	Les Laurons 2	N 43.675750 E 5.728805

2. prestation d'analyses

Analyses des échantillons prélevés à la suite de la prestation précédente.

De façon générale, les analyses porteront sur des mesures de radioactivité concernant les éléments suivants :

- émetteurs alpha global ;
- émetteurs bêta global ;
- tritium.

Les prélèvements devront impérativement être réalisés en présence de représentants de la CLI. Le prestataire a donc l'obligation de transmettre son programme de prélèvements au moins 15 jours à l'avance aux représentants mandatés pour l'accompagner.

En cas d'impossibilité de réaliser les prélèvements, quelle qu'en soit la cause, le prestataire devra en informer immédiatement la CLI.

Les prélèvements devront être réalisés en juin et décembre en fonction des conditions climatiques.

Le prestataire devra rendre compte des opérations de prélèvement dans un rapport intermédiaire communiqué à la CLI dans les 30 jours qui suivront les prélèvements.

Les éléments à analyser sont définis dans le tableau suivant :

Activités en Bq/litre		
α global	β global	Tritium
0,01	0,01	2

Les chiffres indiqués sont des indications des niveaux de précision souhaitées afin de réaliser un point zéro.

Ils permettront au soumissionnaire de proposer les méthodes et équipements de mesure les plus appropriés pour répondre aux objectifs exprimés dans l'introduction du présent règlement.

Le rapport d'analyse devra être conforme dans sa présentation aux pratiques de la profession et comprendre la méthode suivie pour la réalisation des mesures et une interprétation des résultats.

Le rapport d'analyse devra être remis au plus tard trois mois après chaque campagne de prélèvement.

Le prestataire devra assurer la CLI de la conservation des prélèvements dans des conditions adéquates pendant une durée de deux ans.

Le prestataire et ses partenaires éventuels devront réunir les compétences requises pour la réalisation des prestations et en justifier (diplômes, travaux antérieurs et références).

Pour ce qui concerne les analyses, le laboratoire devra être agréé pour les mesures de la radioactivité de l'environnement au titre des articles R. 1333-11 et R 1333-11-1 du code de la santé publique.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature devra comprendre les éléments suivants :

- l'identité et la raison sociale du soumissionnaire ;
- les références et agréments du soumissionnaire et de ses éventuels partenaires ;
- les CV détaillés des personnes qui seront en charge des prestations ;
- une proposition technique relative à la méthodologie proposée pour l'exécution des prestations ;
- un calendrier d'opérations prévisionnel ;
- un devis détaillé ;
- un acte d'engagement avec habilitation du signataire à engager le soumissionnaire.

Le dossier de candidature devra être déposé avant le 31 mars 2016, 12h, à l'adresse suivante :

*CLI DE CADARACHE
Espace du Pays d'Aix
8, rue du Château de l'Horloge
13090 Aix-en-Provence
@ : contact@cli-cadarache.fr*

La décision d'attribution interviendra avant le 30 mai 2016.

Les critères de jugement des offres seront les suivants :

- valeur technique : 50 %
- prix des prestations : 50 %

Le règlement du prix interviendra pour sa totalité après réception du rapport final sur présentation d'une facture.

Personne à contacter pour tout renseignement :

Alain Mailliat, expert Sûreté nucléaire de la CLI – @ : mailliat.stjean@free.fr